

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0043705

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1636 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : 1A6158
 Nom & Prénom : Boulouiz Fatiha
 Date de naissance : 16/12/1956
 Adresse : 273 Boulevard Bin Anzane
 Réidence : Ri Bit
 Tél. : 0661212574 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

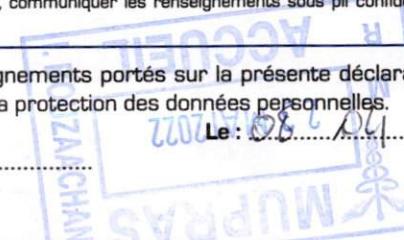
Cachet du médecin :

 Date de consultation : 31/03/22
 Nom et prénom du malade : Boulouiz Fatiha Age : 65
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : ...
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 06/03/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/22	SA	3	3000 Dhs	Dr. ABDALLA GOFTI Souad Gynecologue et Endocrinologue à Al Khadra
28/12/22	SA	3	3000 Dhs	Dr. ABDALLA GOFTI Souad Gynecologue et Endocrinologue à Al Khadra

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HYPER NADIA BENNIS <i>angle Bd Bir Amorano et Ali Abderrazak Tel. n° 22 55 530 - Casablanca</i>	31.3.22	154.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	21433552 00000000 00000000 11433553
	D		B	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ALLALI GOFTI Souad

Dermato - Venereologue

Maladies de la Peau et du Cuir Chevelu

Maladies Sexuellement Transmissibles

Cosmetologie - LASER

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Besançon (France)

الدكتورة عالٰي گفتی سعاد

اختصاصية في الأمراض الجلدية

والتناسلية

طب التجميل - الليزر

خريجة كلية الطب ببرانس (فرنسا)

Casablanca le,

31/3/22

n° Bouloviz Fatiha

90,80

- Antiph 500 mat, midi

90,80

25 - Betadine sol de g



79,00

- DermaSept crème : 79,00

194,80

PHARMACIE HYPER
Nadia BENNIS *

angle Bd. Bir Anzarane et Ali Abdellah

93 Bd. Al Massira Al Khadra - CASABLANCA

Dr. ALLALI GOFTI Souad
Dermato-Venereologue

93 Bd Al Massira Al Khadra
Casablanca Tel 05 22 98 21 29/80

93, شارع المسيرة الخضراء - إقامة السرور - الطابق الرابع (قرب محطة طوطال) - الهاتف : 05 22 98 21 29/80 - الدار البيضاء

93, Bd. Al Massira Al Khadra - Résidence Sorour - 4^{ème} étage (à Côté de la station Total) - Tél. : 05 22 98 21 29/80 - Casablanca

Docteur ALLALI GOFTI Souad

Dermato - Venereologue

Maladies de la Peau et du Cuir Chevelu

Maladies Sexuellement Transmissibles

Cosmetologie - LASER

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Besançon (France)

الدكتورة عالالي كفطي سعاد

اختصاصية في الأمراض الجلدية

والتناسلية

طب التجميل - الليزر

خريجة كلية الطب ببزانسون (فرنسا)

51,40
LOT: 05/21/1002
PER: 06/2024
PPV: 51.40 DH

Casablanca le,

8/4/22

N^o Bouloviz Fatima

51.40 x 2

- Sapon 250 : 19 x 2 fois 1/2

37.20 x 2

fd 10 j.

51,40

- Fuchthamiz : 2 f. 1/2

LOT: 05/21/13
PER: 08/2024
PPV: 51.40 DH

- D-mangatine : 2 f. 1/2

Titulaire de l' AMM au Maroc: POLYMEDEC
Quartier Arsalane-Rue Amyot Inviles
BP 10877 CASABLANCA-MAROC
Fucithalmic® 1% gel ophthalmique
Tube de 3 g
AMM N°184
DMP/21/NRQ
PPV : 37 DH 20 61118001200818

T: 177.20

Dr. ALLALI GOFTI Souad
Dermato-Venereologue
93 Bd Al Massira Al Khadra
Casablanca Tel 05 22 98 71 7980

PHARMACIE HYPER
Nadia BENNIS
Angle Bd. Bir Anzarane et Ali Abdarrazak
Tél: 022.94.45.30 - CASABLANCA

Titulaire de l' AMM au Maroc: POLYMEDEC
Quartier Arsalane-Rue Amyot Inviles
BP 10877 CASABLANCA-MAROC
Fucithalmic® 1% gel ophthalmique
Tube de 3 g
AMM N°184
DMP/21/NRQ
PPV : 37 DH 20 61118001200818

93، شارع المسيرة الخضراء - إقامة السرور - الطابق الرابع (قرب محطة طوطال) - الهاتف : 05 22 98 21 29/80 - الدار البيضاء.

93, Bd. Al Massira Al Khadra - Résidence Sorour - 4^{ème} étage (à Côté de la station Total) - Tél. : 05 22.98.21.29 / 80 - Casablanca